

Formation
en alternance

Ouverture du Master 1
en 2022



Master Bac+5

Ingénierie des Analyses Biologiques et Chimiques (IABC)

Faculté
sciences &
l'ingénieur

ubs:

Université Bretagne Sud

www.univ-ubs.fr

Ingénierie des analyses biologiques et chimiques

Le Master Professionnel IABC forme des cadres spécialistes du développement analytique. Il a ainsi pour vocation de former des responsables dans le secteur de l'analyse biologique et chimique, du développement analytique et du management de laboratoire d'analyse.

SECTEURS ET MÉTIERS VISÉS

Les secteurs visés sont ceux de l'environnement, de la santé, de l'agro-alimentaire, des industries pharmaceutiques, de la chimie fine, des cosmétiques, de la parachimie, de la recherche et de l'innovation.

Métiers visés :

- Responsable contrôle qualité
- Ingénieur, chargé d'étude, chef de projet en développement analytique
- Responsable de laboratoire d'analyse et de plateforme technique
- Ingénieur d'étude du secteur publique
- Métiers de la recherche et du développement

COMPETENCES VISÉES

- Maîtriser les diverses techniques intervenant dans le domaine de l'analyse et de l'instrumentation
- Exploiter et interpréter les données issues des méthodes d'analyse
- Concevoir, mettre en oeuvre et valider les méthodes et protocoles d'analyses pour la caractérisation et la quantification d'analyses cibles
- Proposer une optimisation de l'outil analytique
- Concevoir, conduire et gérer un projet en autonomie

CONTENU DE LA FORMATION

- Techniques d'analyses Chimiques et Biologiques
- Outils Bioanalytiques
- Analyse des micro-organismes
- Sciences omiques
- Génétique microbienne
- Surfaces et interfaces
- Chimométrie et biostatistiques
- Pollution eau, air, sol / Enjeux environnementaux
- Réduction de l'empreinte environnementale
- Cadre de laboratoire
- Anglais / Développement personnel et professionnel
- Le Monde de l'Entreprise / Start Up
- Projet scientifique / Immersion professionnelle et biostatistiques



L'ALTERNANCE

> CÔTÉ ÉTUDIANT(E)

Qu'est-ce qu'un Master en alternance ?

- Un parcours alternant enseignements académiques de haut niveau et **mises en pratique opérationnelles** en entreprise
- Une formation métier avec des missions à responsabilité

Comment s'organise l'alternance ?

- Les étudiants alternent des périodes de cours à l'UBS à **Lorient** et des périodes en entreprise selon un calendrier pré-défini.

Quels sont les avantages de l'alternance ?

- La découverte d'un métier sur le terrain.
- Une garantie renforcée d'insertion professionnelle (pré-recrutement) et un accélérateur de carrière
- Un statut salarié avec une rémunération et des droits à la retraite et au chômage.
- Un accompagnement individualisé pour le projet d'entreprise et le parcours de formation

Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes de moins de 30 ans
Dérogations possibles à la condition d'âge selon situation
- Les salariés sans condition d'âge



Comment m'inscrire dans la formation ?

Je soumetts ma candidature à l'UBS
(février à juin)

Après acceptation, je contacte le service Formation Professionnelle & Alternance
(février à juillet)

Je recherche activement et trouve une entreprise. Je fais valider mes missions en entreprise, par l'UBS
(février à août)

Si mon projet d'alternance est validé, une **convention de formation** est signée entre l'entreprise et l'UBS et je **signe mon contrat de travail**
(juillet à septembre)

Je commence la formation alternant cours théoriques et périodes en entreprise
(début septembre)

CONDITIONS D'ACCES

Je suis étudiant :

M1 : admission sur dossier (profils privilégiés : L3 TACB, L3 Interface Chimie Biologie).
M2 : admission de droit pour les étudiants M1 IABC de l'UBS et sur dossier pour les extérieurs (Niveau : Bac+4 validé dans le domaine de la formation).

Je suis salarié ou demandeur d'emploi :

Je soumetts un dossier de candidature en bénéficiant, le cas échéant, de la procédure de Validation des Acquis Professionnels.

L'ALTERNANCE

> CÔTÉ EMPLOYEUR

Quels sont les avantages pour l'employeur ?

- Former un collaborateur (ou futur) à des missions de haut niveau dans le domaine de l'analyse biologique et chimique
- Bénéficier d'avantages financiers
- Nouvel alternant non comptabilisé dans l'effectif de l'entreprise

Quel organisme peut en bénéficier ?

- Tout organisme privé ou public, à l'exclusion pour le contrat de professionnalisation des collectivités locales, des services de l'État et des établissements publics à caractère administratif

Quelles sont les aides ?

- Frais de formation assurés totalement ou partiellement par les OPCO (Opérateurs de Compétences)
- Exonération selon le cas d'une partie des cotisations patronales
- Aide à la formation du tuteur

Quels sont les types d'alternance proposés ?

- **Contrat d'apprentissage** pour le parcours M1+M2, ou pour le M2 seul
- **Contrat de professionnalisation** pour le M2 seul
- **Contrat spécifique** pour les salariés, sans condition d'âge

Quelle est la durée du contrat d'alternance ?

- 24 mois pour M1+M2 ou 12 mois pour M2

Comment accueillir un.e étudiant.e alternant.e en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ?

Choix du candidat

Vérification de la possibilité de financement par l'OPCO

Contractualisation avec l'UBS

Signature du contrat de travail avec l'alternant.e

Transmission du dossier à l'OPCO

CONTACTS

■ Responsable de la formation

Fabienne FAY
Fabienne.fay@univ-ubs.fr

■ Service Formation Professionnelle & Alternance

Tél : 02 97 87 11 36
eugenie.corlobe@univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr/fc